

AVIS DE CONCOURS

Direction des services techniques et infrastructures

Préposé·e à l'entretien ménager

Régulier à temps plein, syndiqué

35 heures par semaine de jour, de soir et de fin de semaine, selon les besoins du service

Salaire : entre 19,65 \$ et 24,32 \$ de l'heure

2,50 \$ de l'heure de plus pour les travaux lourds

2,25 \$ de l'heure de plus pour les travaux légers et lourds

Numéro : 2025-79

Date d'affichage : 5 au 19 juin 2025, 16 h 00

DESCRIPTION DU POSTE

La personne titulaire du poste aura à effectuer les tâches d'hygiène et salubrité et de grand ménage pour les établissements appartenant au Conseil de la Nation Wendat, selon le plan de travail établi. Il·elle aura à se déplacer dans différents établissements du CNW, selon les besoins.

**La description complète des tâches est disponible sur demande.*



CONSEIL DE LA
NATION WENDAT

EXIGENCES

- Détenir un diplôme d'études secondaires ou une attestation d'équivalence de niveau secondaire;
- 5 années d'expérience (atout);
- Attestation d'études professionnelles (AEP) en hygiène et salubrité en milieu de soins (atout);
- Expérience dans le domaine de l'entretien ménager et sanitaire en établissement (atout);
- Capacité à soulever 50 lbs minimum.

QUALITÉS REQUISES

- | | |
|--------------------------|------------------------------------|
| • Autonomie | • Honnêteté et intégrité |
| • Discrétion | • Courtoisie |
| • Honnêteté | • Capacité de travailler en équipe |
| • Minutie | • Dextérité manuelle |
| • Rigueur | • Gestion du temps |
| • Sens de l'organisation | |

POUR POSTULER

Date limite : 19 juin 2025, 16 h 00

Faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation par la poste ou par courriel aux coordonnées suivantes :

Conseil de la Nation Wendat
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
255, place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) GOA 4V0
rh@wendake.ca

WENDAKE.CA



Seules les candidatures accompagnées des documents requis et répondant aux exigences seront retenues. Aucune candidature reçue après la date limite ne sera considérée. Le nom du candidat sélectionné sera diffusé publiquement au moment de son embauche. Le CNW se réserve le droit de rejeter toutes les candidatures et de n'embaucher aucune personne.

AVANTAGES SOCIAUX

- Fonds de pension à prestations déterminées
- Assurances collectives
- 6 % de vacances
- 6 % de maladies/obligations familiales
- 2 semaines de vacances payées pendant les fêtes
- Vendredi après-midi non travaillé et payé pendant l'horaire estival

ACCESSIBILITÉ

- 1) Aux employé·e·s régulier·ère·s du CNW syndiqué·e·s SECNW
- 2) Aux membres de la Nation Wendat
* SVP, indiquer votre numéro de bande pour faciliter le traitement du dossier
- 3) Aux employé·e·s temporaires du CNW
- 4) À la population